COMMUNAUTE DE COMMUNES
SAUSSERON
IMPRESSIONNISTES

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 01 avril 2025
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Convocation du Conseil Communautaire 18 mars 2025

Affichage du compte-rendu sommaire : 08 avril 2025

Les organes délibérants des Communautés de Communes sont soumis aux dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux, en tant qu'elles ne sont pas contraires à des dispositions propres à ces établissements, en application de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article renvoie notamment à l'article L. 2121-25 du même code qu'il convient de transposer en ce qui concerne l'affichage du compte rendu sommaire des séances des Conseils Communautaires, à défaut de disposition spécifique contraire. Ainsi, le compte rendu sommaire des séances de l'organe délibérant, comme pour le conseil municipal, doit être affiché dans les huit jours suivants au siège de la Communauté de Communes et mis en ligne sur son site internet.

Le 1er avril 2025 à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 18 mars 2025 par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Isabelle MÉZIÈRES, Sabina COLIN, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Isabelle MOUSSERON, Florent BEAULIEU, Christophe MÉZIÈRES, Cécile HEBERT-JACQUET , (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL, (Butry-sur-Oise), Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, Benjamin DEMAILLY (Ennery), Brahim MOHA (EPIAIS-RHUS), Stephan LAZAROFF (FROUVILLE), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric COUPPÉ (HÉDOUVILLE), Alain François DANCONNIER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT, Chantal DESHONS (Nesles-la-Vallée), Emmanuelle AGUILAY (Vallangoujard), Martine SALLON (Valmondois)

ABSENTS AVEC POUVOIRS : Alain Devillebichot (donne pouvoir à M. Michel RICHARD)

ABSENTS EXCUSÉS : Alain Zimmermann (Auvers-sur-Oise)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Alain PASQUET (Arronville), Christian PION (Menouville)

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Brahim MOHA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Assistait

Monsieur Grégory AUGER, Directeur Administratif et Financier
Valérie BEAULIEU, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint, Madame La Présidente, déclare la séance ouverte à 20h00.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 février 2025.**

Décisions prises par Madame la Présidente depuis le dernier Conseil Communautaire (en application de la délibération N°2021-11-12 du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2021 accordant délégation de pouvoirs à la Présidente) :

Décisions	Objet
2025-05	décision modificative de la 2025-03 : demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre des APLP de la bibliothèque départementale
2025-06	demande de subvention auprès du Conseil départemental- ARCC Voirie Hérouville en vexin

L'ordre du jour portera sur :

Point N°1 – Affectation des résultats de 2024 : Budget Principal.
Point N°2 – Affectation des résultats de 2024 : Budget annexe Z.A.E.
Point N°3 – Affectation des résultats de 2024 : Budget annexe Office de Tourisme.
Point N°4 – Vote des taux 2025 : TFB-TFNB-CFE-THRS.
Point N°5 – Vote des taux 2025 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
Point N°6 –Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI).
Point N°7 – Instauration de frais de dossier pour l'organisation de packages touristiques.
Point N°8 – Vote du Budget Primitif 2025 : Budget Principal.
Point N°9 – Vote du Budget Primitif 2025 : Budget annexe Z.A.E.
Point N°10 – Vote du Budget Primitif 2025 : Budget annexe Office de Tourisme.
Point N°11 – Subventions aux associations
Point N°12 – Octroi une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget annexe Z.A.E.
Point N°13 – Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).
Point N°14 – Convention Territoire Globale (CTG) 2025-2029
Point N°15 – Création d'emploi.

Mme la Présidente demande à l'assemblée si elle est autorisée à présenter la délibération N°16 « Ouverture d'un Compte A Terme » sur table.

L'assemblée autorise à l'unanimité l'ajout de cette délibération.

Point N°16 – Ouverture d'un Compte A Terme

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 11 FÉVRIER 2025

Rapporteur : Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE
D'APPROUVER le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 février 2025.

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions prises en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales.

Point n°1 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2024 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

Rapporteur : M. Grégory AUGER
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'AFFECTER** au budget primitif 2025 de la CCSI les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
  - R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 647 142.79 €
  - En recettes d'investissement au compte 1068
    Dotations fonds divers, réserves pour : 0 €

Point N°2 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2024 BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'AFFECTER** au budget primitif 2025 du budget annexe Z.A.E. les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
  - R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 25 025.77 €
  - En recettes d'investissement au compte 1068
    Dotations fonds divers, réserves pour 329 431.01 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU

Point n°3 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2024 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'AFFECTER** au budget primitif 2025 du budget annexe Office du Tourisme les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

  - R002 - Excédent de fonctionnement reporté pour : 80 529.14 €
  - En recettes d'investissement au compte 1068
    Dotations fonds divers, réserves pour : 0 €

Point n°4 – VOTE DES TAUX 2025 : TFB-TFNB-CFE-THRS

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **De FIXER** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2025 comme suit :

TAXE	TAUX
Taxe Foncière sur le Bâti	1,00%
Taxe Foncière sur le non Bâti	2,40%
Cotisation Foncière des Entreprises	18,33%
Taxe d'Habitation Résidence Secondaire	7,36%

Point n°5 – VOTE DES TAUX 2025 : TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES
VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
À la MAJORITÉ (2 contres : M. Matthieu LAURENT, Mme Marie-Agnès PITOIS) (3 abstentions M. Benjamin DEMAILLY, M. François DANCONNIER, M. Brahim MOHA)

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

➢ **DE VOTER** pour l'année 2025 les taux par commune comme suit :

ZONE	COMMUNE	TAUX	SYNDICAT
1	AUVERS-SUR-OISE	10,27 %	TRI-ACTION
2	FROUVILLE, HÉDOUVILLE	9,33%	TRI-OR
3	BUTRY-SUR-OISE	11,00%	SMIRTOM
4	ARRONVILLE, ENNERY, ÉPIAIS-RHUS, GÉNICOURT, HÉROUVILLE-EN-VEXIN, LABBEVILLE, LIVILLIERS, MENOUVILLE, NESLES-LA-VALLÉE, VALLANGOUJARD, VALMONDOIS.	6,88%	

Point n°6 – TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTIONS DES INONDATIONS (GEMAPI) : PRODUIT ATTENDU

Rapporteur : Monsieur Michel RICHARD

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

➢ **DE FIXER** le produit attendu de la taxe GEMAPI à hauteur de 164 786 € pour 2025

Point n°7 – INSTAURATION DE FRAIS DE DOSSIER POUR L'ORGANISATION DE PACKAGES TOURISTIQUES

Rapporteur : M. Claude NOËL

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A LA MAJORITÉ (4 abstentions : M. Eric COUPPÉ, M. Stephan LAZAROFF, M. Matthieu LAURENT, Me Marie-Agnès PITOIS) :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

➢ **D'INSTAURER** des frais de dossier d'un montant de 50 euros (TTC) pour toute réservation d'une journée packagée (comprenant des réservations effectuées pour un groupe constitué auprès de sites culturels et/ou une visite guidée et incluant au moins un déjeuner dans un restaurant). Ils couvrent les coûts administratifs liés à l'organisation et aux démarches engagées.
➢ Les recettes issues de ces frais de dossier seront intégrées au budget de l'Office de Tourisme communautaire d'Auvers-sur-Oise Sausseron Impressionnistes.
➢ La présente délibération prend effet à compter du 1er avril et sera applicable à toute nouvelle demande de package traitée par le service commercialisation.

Point n°8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'année 2025 du budget principal de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	10 494 500.00	10 494 500.00
INVESTISSEMENT	3 184 950.00	5 484 950.00
TOTAUX	13 679 450.00	15 979 450.00

- **De DIRE** que le budget primitif de l'année 2025 du budget principal est voté en suréquilibre.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Point n°9 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ANNEXE Z.A.E

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'année 2025 du budget annexe Z.A.E. qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	425 025.77€	425 025.77€
INVESTISSEMENT	2 919 000.00€	2 919 000.00€
TOTAUX	3 344 025.77€	3 344 025.77€

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Point n°10 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur Grégory AUGER

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'ADOPTER** le budget primitif de l'année 2025 du budget annexe Office du Tourisme qui s'équilibre de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	312 000.00 €	312 000.00 €
INVESTISSEMENT	26 188.64 €	26 188.64 €
TOTAUX	338 188.64 €	338 188.64 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Point n°11 – SUBVENTIONS 2025

Rapporteur : Madame Isabelle Mézières

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A la majorité

Ne prend pas part au vote (M. Olivier DESLANDES, M. Benjamin DEMAILLY, membres du bureau du CAVS)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **De FIXER** le montant des subventions aux associations et établissements publics pour l'année 2025, comme indiqué sur le tableau annexe joint à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente à signer les conventions de financements pour les subventions supérieures à 23 000 euros.
- **De DIRE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 65.

Point n°12 – OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE Z.A.E ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur Eric COUPPÉ

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'OCTROYER** une subvention de fonctionnement au budget annexe de la Zone d'Activités Économiques à hauteur de 400 000.00 €,
- **D'AUTORISER** Mme la Présidente de procéder au versement de ladite subvention

Point n°13 – OCTROI D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE Z.A.E ANNÉE 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre OBERTI

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU

- **D'APPROUVER** le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), tel qu'annexé à la présente délibération.
  Ce Plan définit les procédures d'alerte, d'information, de mise en sûreté et d'organisation des secours, ainsi que les responsabilités des différents acteurs locaux.
- **De CONFIER** à La Présidente de la CCSI Mme Isabelle MÉZIÈRES, la responsabilité de sa mise en œuvre, de sa diffusion auprès des services concernés, et de la coordination des exercices périodiques de simulation prévus dans le cadre du PICS.
- **DE MANDATER** Mme la Présidente de la CCSI pour assurer la mise à jour régulière du Plan et son adaptation aux éventuelles évolutions des risques identifiés.
- **DE SOLICITER** l'appui technique et financier de l'État ou des organismes compétents pour les actions de formation, de sensibilisation de la population et de renforcement des moyens matériels nécessaires à la mise en œuvre du PICS.

Point n°14 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE EN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE ET LA MSA CTG 2025-2029

Rapporteur : Monsieur Stephan LAZAROFF

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le projet de Convention Territoriale Globale : CTG 2025-2029 annexé en pièce jointe.
- **D'AUTORISER** La Présidente à signer la Convention Territoriale Globale : CTG 2025-2029.

Point n°15 – CRÉATION D'EMPLOI

Rapporteur : Monsieur Christophe BUATOIS

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **DECIDER** : d'adopter la modification du tableau des emplois. Il est ainsi modifié à compter du 01/04/2025

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emploi : Auxiliaire de Puériculture

Grade : Auxiliaire de Puériculture de classe normale

Temps : non complet à raison de 10 heures hebdomadaires.

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU

Point n°16 – Ouverture d'un Compte A Terme (CAT)

Rapporteur : Madame Isabelle MÉZIÈRES

VOTE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
UNANIMITÉ
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la possibilité pour la CCSI de recourir à la dérogation qui est faite à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds dont la provenance est issue des cas prévus par l'article L.1618-2 du code général des collectivités territoriales.

- **D'AUTORISER** l'ouverture d'un compte à terme permettant ce placement.

- **D'AUTORISER** le placement de la somme de deux millions d'euros résultant de la cession immobilière du terrain AD 596 à Ennery pendant 12 mois.

- **DE DIRE** que les recettes occasionnées seront imputées au budget principal.

La séance est levée à 21h05

À Auvers-sur-Oise, le 1er avril 2025.

Isabelle MÉZIÈRES
Présidente de la C.C.S.I.

Les annexes des délibérations sont consultables aux jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 095-249500430-20250401-CR01042025-AU